

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-3-4

Séance du vendredi 22 janvier 2016

**EXTENSION DE LA LIGNE 3 DU TRAMWAY - BALE-GARE DE SAINT-LOUIS
CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE
CADRE D'UNE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS
AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°18/2004 - OUVRAGE N° 31 BIS (RD 469)**

Présidence de : M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention d'occupation et de gestion du domaine public dans le cadre d'une superposition d'affectations à conclure avec la CA3F pour les emprises nécessaires à la réalisation des travaux de la ligne 3 du tramway de Bâle sur la RD469, dont le projet est annexé à la présente délibération ;

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de superposition de gestion, de domanialité et d'entretien n° 18/2004 entre l'Aéroport de Bâle-Mulhouse et le Département du Haut-Rhin pour l'ouvrage d'art n° 31 bis supportant la RD 469, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer cette convention et cet avenant, respectivement avec la CA3F et l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, et le cas échéant, à y opérer des modifications mineures.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité